

Directive concernant les tarifs du cimetière de la Ville de Carouge

Adoptés par le Conseil administratif le 27 mars 2020

Modifiés le 19 mai 2021

Entrée en vigueur le : 20 mai 2021

A. Droit d'entrée

Corps

Droit 1'000 CHF

Demi-droit 500 CHF

Cendres

Droit 750 CHF

Demi-droit 350 CHF

B. Taxe de fosse

Creusage et comblement des fosses de tombes 1'000 CHF

Creusage et comblement des fosses pour urnes 500 CHF

(que l'urne soit déposée dans une tombe pour cendres ou dans une tombe existante)

C. Tombes

Réservation

Par période de 20 ans 2'000 CHF

Renouvellement (tombe adulte, dès 13 ans)

Par période de 10 ans supplémentaire 1'000 CHF

Par période de 20 ans supplémentaire 2'000 CHF

Renouvellement (tombe enfant, jusqu'à 12 ans révolus)

Par période de 10 ans supplémentaire 250 CHF

Par période de 20 ans supplémentaire 500 CHF

Renouvellement (tombe de cendres)

Par période de 10 ans supplémentaire	500 CHF
Par période de 20 ans supplémentaire	1'000 CHF

D. Cases au columbarium

Ajout d'une urne supplémentaire dans une case	sans frais
---	------------

Renouvellement

Par période de 10 ans supplémentaire	200 CHF
Par période de 20 ans supplémentaire	400 CHF

E. Chambres mortuaires

Grande chambre, par nuit	80 CHF
Petite chambre, par nuit	40 CHF
Pour les corps qui séjournent un mois et plus, par mois (tarif applicable dès le 6e jour de séjour)	360 CHF

F. Exhumations (droit de creusage compris)

Avant l'expiration du délai de 20 ans	2'000 CHF
Après l'expiration du délai de 20 ans	500 CHF
De cendres	100 CHF

G. Remplacement de cadre de tombe

Petit cadre	150 CHF
Grand cadre	200 CHF